
FICHE TECHNIQUE de la salle

WITKOWSKI

PALAIS DE BONDY

18-20, quai de Bondy, 69005 Lyon



Service des Salles Municipales
& Locaux Syndicaux
MAJ du 01/01/2021

Informations Générales

- **Contact pour toute démarche de location :**

Ville de Lyon / Direction Centrale de l'Immobilier,
Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux,
11 rue du Griffon, Lyon 1er (Adresse postale : 69205 Lyon Cedex 01)

Accueil :

04 72 10 38 21 (du lundi au vendredi 9h00/13h00 sans RV – 14h00/17h00 sur RV)

Email : salles.municipales@mairie-lyon.fr

- **Contacts pour toute information :**

Salle : Sébastien MUT, RESPONSABLE DE LA SALLE

Tel : 04 78 29 07 18 / 06 16 61 19 01

Email : sebastien.mut@mairie-lyon.fr

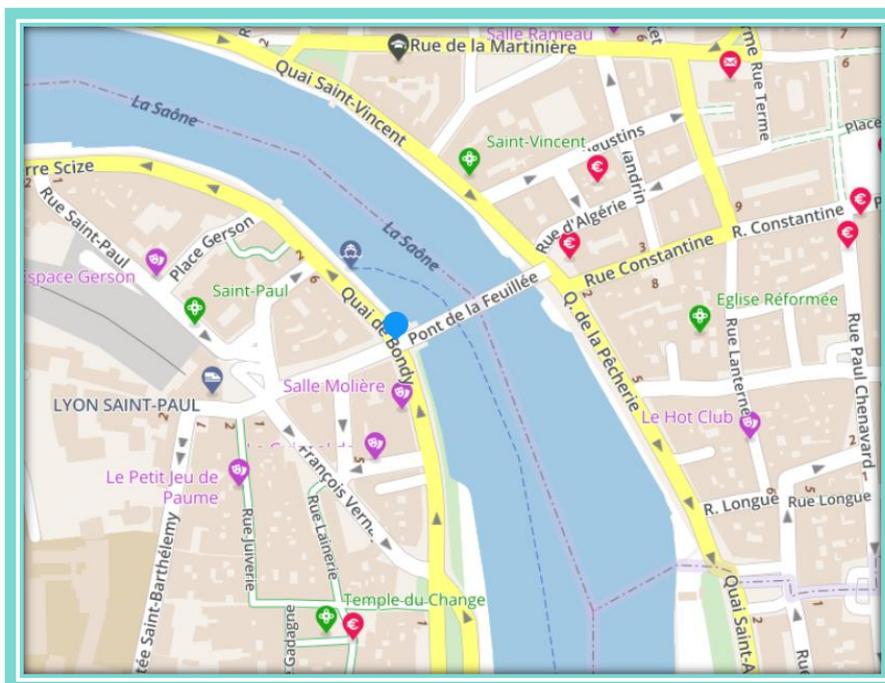
Technique : Frédéric TERRAS, RESPONSABLE TECHNIQUE SON, LUMIERE

Tel : 04 72 10 54 84 / 06 16 81 40 05

Email : frederic.terras@mairie-lyon.fr

Plan de masse – accès salle :

- métro station « Hôtel de Ville » puis 10mn de marche, métro station « Saint Jean » puis 9mn de marche, bus lignes C19/C31/C40/C14 arrêt « Saint-Paul ».
- - parkings payants à proximité: parc « Saint-Jean »,



Entrée du public :

- 20 quai de Bondy, Lyon 5ème (gestion de l'attente du public à l'extérieur sous responsabilité de l'organisateur),
- Billetterie dans l'atrium pour l'accueil et vente de places.

Entrée des artistes :

- 18 quai de Bondy, Lyon 5ème

Accès techniques :

(Chargement et déchargement)

- Possibilité de livraison & reprises du matériel technique au 2 rue Carrand ou Quai de Bondy. Accès par escaliers, prévoir manutention.

Conditions de mise à disposition de la Salle :

Les conditions de mise à disposition de la salle sont décrites dans le règlement général du Service des Salles Municipales et le Règlement Intérieur particulier de la Salle.

Le personnel de la Ville de Lyon est composé de régisseurs de salles et de régisseurs son et lumière.

Les régisseurs de salles : ont pour mission d'assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement, l'accueil de l'organisateur, la préparation, la propreté et la surveillance du bâtiment et de ses équipements et de garantir le respect des règles de sécurité ERP pendant la présence de tout public.

Les régisseurs ne déchargent pas le matériel de l'organisateur et ne participent pas au montage/démontage (hormis manipulation des machineries de scène, perches et ponts motorisés).

Il appartient à l'organisateur de gérer les relations avec les artistes, les techniciens ou le public.

Que le contractant soit un professionnel du spectacle ou non, les régisseurs de salle mettent les équipements mobiliers (tables, chaises, praticables, pupitre orateur) à disposition de ce dernier qui en assure l'installation, sous leur contrôle.

Les régisseurs son et lumière : participent à la mise en œuvre des dispositifs techniques des salles nécessaires à la conduite et la sécurité d'un spectacle. Ils assurent l'alimentation et la sécurité électrique du bâtiment pendant les manifestations. Lors de manifestations organisées par une structure non détentrice d'une licence d'entrepreneur de spectacle vivant, le régisseur son et lumière peut assurer la conduite son ou lumière. Le régisseur son et lumière ne connaissant pas le spectacle, il est impératif de désigner une personne qui pourra le guider et/ou de fournir tous types de documents nécessaires au bon déroulé du spectacle (conduite lumière, tops son, déroulé du spectacle, plan de feu, plan de scène...).

Lorsque l'occupant est un professionnel du spectacle (détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacle), les régisseurs son et lumière mettent les équipements à disposition de celui-ci et en supervisent l'installation, dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Ils n'assurent pas les régies son et lumière.

Conditions d'utilisation du matériel des salles de spectacles:

Le matériel (son, lumière et logistique) est mis à disposition dans un bon état de fonctionnement.

L'utilisation par le contractant dudit matériel se fait obligatoirement en présence du régisseur et du sonorisateur-électricien de la Ville de Lyon.

A condition que les règles de sécurité soient respectées, les matériels mis à disposition ne pourront être déplacés par le contractant qu'après accord de l'agent compétent de la Ville. **Ils sont remis à leur place initiale par le contractant à la fin de la manifestation.** Le temps de démontage et remise en place de ces équipements devra être **compris sur la période de location.**

LA SALLE

Capacité totale de 138 places assises (non accessible PMR)

(Sans gradinage, non modulaire)



PARTICULARITÉS

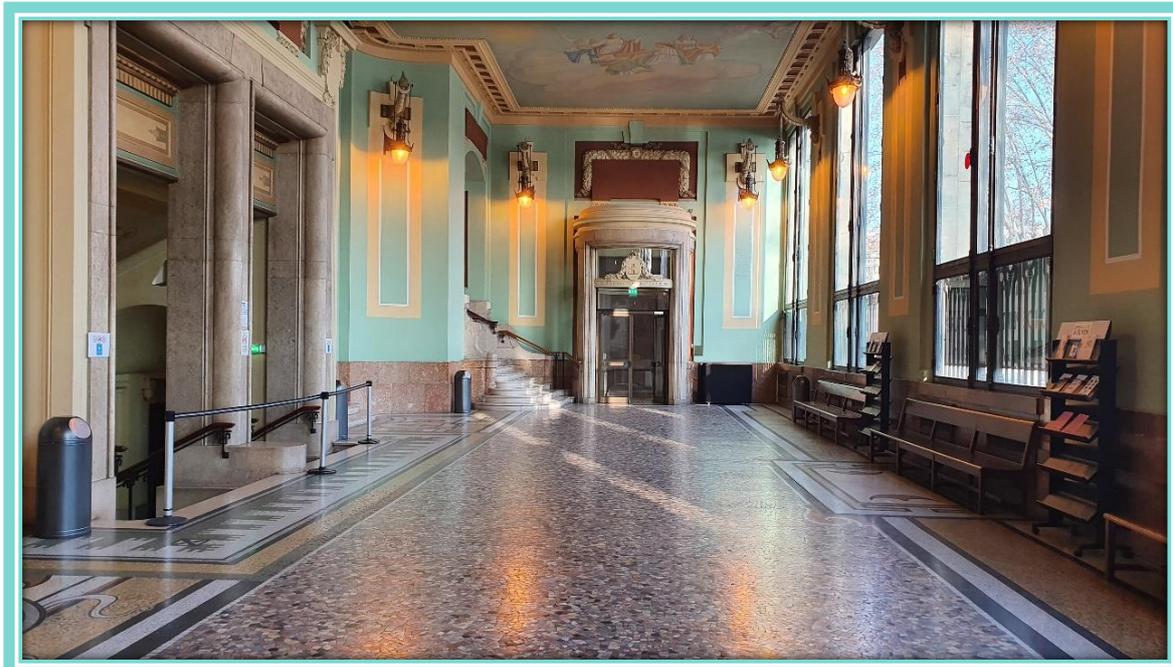
- Aucun matériel ne doit être entreposé dans le volume salle et dans les circulations,
- Tout dispositif technique installé en salle (régie temporaire, table de vidéo projection, caméras...) doit être préalablement soumis à l'accord du Service technique des Salles Municipales et entraîne une réduction des places assises (nous consulter pour étude).
- La salle n'est pas équipée de boucle magnétique pour malentendants et n'est pas climatisée.

LES LOGES



- 1 loge collective ; limitée à 19 personnes, équipées d'une grande table ovale et d'un réfrigérateur,
- 3 loges individuelles (pouvant fermer à clé) équipées de table de maquillage et miroir, 1 cabinet de toilette.
- Accès direct à la scène par une porte donnant à Jardin.

HALL ET ATRIUM



- 1 petite banque mobile d'accueil et billetterie, plots mobiles pour files d'attentes.

ESPACE SCÉNIQUE



Piano : Ibach Richard Strauss

- Plancher en bois.
- Dimensions: Hauteur plateau: 0.50m.
- Largeur: 5,30m.
- Profondeur: 3,50m
- Escaliers à cour et à jardin donnant sur le parterre.
- **Le piano est présent en permanence sur scène. Les accords et enlèvement/remise en place restent à la charge du contractant.**

ÉQUIPEMENTS SON

**Une sonorisation d'appoint YAMAHA est mise à disposition
Sur demande au préalable**

- 2 Enceintes YAMAHA L/R sur potence
- Ampli APX 2120
- YAMAHA Mixer MV422
- 2 Micros filaires dynamiques AKG D310

ÉQUIPEMENTS LUMIÈRE :

- La salle ne dispose pas de matériel d'éclairage scénique en tant que tel.
- Eclairage de la salle et de la scène par spots fixes au plafond.